

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries  
Conseil des commissaires**

Le 8 décembre 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries tenue le **8 décembre 2009, à 19 h 30**, au siège social, 643, avenue du Cénacle, Québec, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Laflamme, à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

BÉLANGER, Michel	Commissaire
BLANCHET, Yvon	Commissaire
BOLDUC, Jean-François	Commissaire
BOUTET, Fernand	Commissaire
BRASSARD, Bernard	Commissaire
BROUSSEAU, Denys	Commissaire
CARON, André	Commissaire
CHABOT, Hélène	Commissaire
CÔTÉ, Benoit	Commissaire
DESCHÊNES, Martin	Commissaire
DION, René	Commissaire
DOMPIERRE, Christiane	Commissaire
DUFRESNE, Luc	Commissaire
GIROUX, Anne	Commissaire représentant des parents (secondaire)
LAFLAMME, Jean-Marc	Commissaire
NAPERT, Hélène	Commissaire
PAINCHAUD, Marie-France	Commissaire
PARENT, Huguette L.	Commissaire
POLIQVIN, Sandra	Commissaire représentant des parents (primaire)
RACINE, Daniel	Commissaire
RENAUD, François	Commissaire
RODRIGUE, Brigitte	Commissaire
TURCOTTE, Clément	Commissaire
VEER, Fernand	Commissaire
VILLENEUVE, Lyne	Commissaire
HAMEL, Michel	Directeur général
BEAULIEU, Line	Directrice générale adjointe aux affaires éducatives
POULIOT, Paule	Directrice générale adjointe aux affaires administratives
PARENT, Jean-François	Secrétaire général

ÉTAIENT ABSENTS :

BOLDUC, Danielle	Commissaire
TREMBLAY, Guy-Léonard	Commissaire

M<sup>me</sup> Odile Clermont agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après un moment de réflexion préparé par M. Martin Deschênes, M. Jean-Marc Laflamme, qui agit en qualité de président, déclare la séance ouverte.

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries  
Conseil des commissaires**

**2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le président constate que le quorum requis par la Loi est atteint.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par M. Clément Turcotte et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009.
5. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009.
6. Période de questions et correspondance des élèves.
7. Période de questions accordée au public.
8. Correspondance et dépôt de documents.
9. Modification des bassins de clientèle des écoles de Saint-Michel, de la Farandole, de la Ribambelle et des Cimes.
10. Dépôt et adoption des états financiers et du rapport du vérificateur externe pour 2008-2009.
11. Adoption du budget amendé de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour 2009-2010.
12. Approbation des budgets des établissements pour 2009-2010.
13. Rapport du comité de parents.
14. Rapport du comité exécutif.
15. Rapport des comités du conseil.
16. Communication du président.
17. Communication de la Direction générale.
18. Questions et commentaires des commissaires.
19. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2009**

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009 est parvenu aux membres du conseil des commissaires dans les délais prescrits par la Loi ;

IL EST PROPOSÉ par Mme Huguette L. Parent et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009 soit approuvé tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2009**

Le secrétaire général dépose un bilan des suivis aux résolutions adoptées lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2009. Les bilans d'une année d'application de la politique sur les saines habitudes de vie et sur la politique sur la démocratie scolaire seront faits lors d'une prochaine rencontre du conseil.

CC-09/10-059

CC-09/10-060

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries  
Conseil des commissaires**

Le secrétaire général informe les commissaires qu'à la suite de la demande de M. Clément Turcotte, le répertoire téléphonique de la Commission scolaire sera éventuellement disponible sur le portail.

M. Jean-Marc Laflamme informe les participants qu'il fera son bilan de mi-mandat à la prochaine rencontre « Lac-à-l'épaule ».

La directrice générale adjointe aux affaires éducatives, Mme Line Beaulieu, fait le suivi au sujet de répit conseil. Elle précise que le répit conseil est pour les enseignants et le répit transit pour les élèves.

- Répit conseil : vingt-six demandes ont été faites, pour dix de ces demandes, la démarche a été réalisée. Deux dossiers sont en attente et quatorze sont actifs. Les demandes ont trait à des troubles divers : TDAH, anxiété, difficultés d'apprentissage. La durée des interventions se situe entre 2 jours et 2 mois. Mme Beaulieu souligne que c'est un nouveau projet dont les retombées sont positives, autant pour les élèves que pour les enseignants.
- Répit transit : quatre élèves y ont été admis. Un élève est retourné dans sa classe et ça se déroule très bien. Les enfants apprennent à être plus calmes, à attendre leur tour. Ils apprennent à faire davantage confiance à l'adulte.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES**

Il n'y a aucune question, ni aucune correspondance.

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS ACCORDÉE AU PUBLIC**

M. Michel Lefebvre demande si la correction qu'il souhaitait a été apportée au procès-verbal. Le secrétaire général, M. Jean-François Parent, lui répond que la correction a été apportée.

M. Lefebvre mentionne qu'il a participé à une journée porte ouverte au CEGEP de Limoilou. Il dépose de la documentation sur la Fondation de cet établissement au secrétaire général.

M. Denis Simard, président du Syndicat de l'enseignement de la région de Québec, mentionne qu'il représente les enseignants de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries. Il fait part du malaise du Syndicat vis-à-vis la position de la Commission scolaire en lien avec la négociation locale qui se déroule depuis avril 2008. Selon lui, il y a une impasse.

Le président du Syndicat informe les commissaires de la satisfaction du Syndicat pour le règlement de plusieurs dossiers importants, comme les congés spéciaux et le processus d'affectation. Le 14 octobre, la Commission a déposé une offre globale, le 23 novembre il y a eu une longue rencontre avec la direction générale. Il reste trois principaux éléments en suspens et il demande aux commissaires d'inviter la direction générale à se rasseoir à la table de négociations pour arriver à un règlement pour le 22 décembre 2009 :

- L'entrée progressive des élèves : le calendrier scolaire réserve deux journées pour l'accueil des élèves. Pour le préscolaire, il y a une poursuite de l'entrée progressive de même qu'au secondaire. Ce n'est plus le cas au

## **Commission scolaire des Premières-Seigneuries Conseil des commissaires**

primaire. Le Syndicat veut le maintien de l'entrée progressive pour tous les degrés.

- L'horaire de fin d'année : les enseignants veulent le maintien de l'horaire allégé en fin d'année.
- Les libérations pour les rencontres des CPE : la Commission scolaire veut retrancher du temps de libération au secondaire et en formation professionnelle. Le Syndicat n'est pas d'accord; il demande aussi que le temps consacré au CPE soit reconnu dans la tâche des enseignants.

D'autre part, M. Simard souligne aux commissaires que l'institutionnalisation au niveau de la formation générale aux adultes ne devrait pas aller vers une diminution de services. Le Syndicat demande donc une garantie de services malgré l'institutionnalisation des centres de formation générale aux adultes.

Le président, M. Jean-Marc Laflamme, mentionne que les commissaires sont au courant du dossier de la négociation locale, puisque le directeur général les informe régulièrement à ce sujet. M. Laflamme invite M. Michel Hamel à réagir à l'intervention de M. Denis Simard.

Le directeur général rappelle que le Syndicat était en demande sur certains éléments importants qui ont été acceptés par la partie patronale, il en cite quelques uns :

- Calendrier de travail : des balises ont été introduites, 180 jours, 3 fins de semaines pendant le congé des Fêtes, la tenue de la semaine de relâche lors de la première semaine complète de mars.
- Congés spéciaux : six demi-journées ont été reconnues pour l'ensemble des enseignants.
- Processus d'affectation : allègement du processus d'affectation à la demande du Syndicat.
- Au niveau de l'accueil des élèves : une journée d'accueil pour les 4 ans et 5 journées d'entrée progressive pour les 5 ans.
- Au niveau orthopédagogie : 2 journées zéro, la Commission scolaire a accepté.
- Spécialistes : reconnaissance d'un certain nombre de jours pour libération par matières; une banque de 15 jours a été accordée à 3 responsables (5 jours chacun).
- Conciliation travail-famille : le principe du proche parent pour une demande de congé sans traitement a été élargi.
- Ce qui a été refusé, c'est l'horaire allégé au primaire et la reconnaissance de temps sur l'heure du dîner.

Le directeur général souligne que 42 enseignants siègent au CPE et que la libération pour chacun de 2,4 périodes/cycle (à laquelle s'ajoute pour plusieurs d'entre eux une autre période pour leur participation au conseil d'établissement) amène au calcul suivant : 42 enseignants X 2,4 périodes/cycle, coûte 246 000 \$. C'est autant de services, selon M. Hamel, qui ne sont pas offerts aux élèves.

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries  
Conseil des commissaires**

Le directeur général ajoute que le principe de la présence/élèves doit être inscrit dans la tâche éducative. Le syndicat demande que la non-présence élèves y soit inscrite.

M. Michel Hamel affirme que la Commission scolaire est prête à aller devant un arbitre médiateur. Il croit que ce qui a été offert est intéressant pour l'ensemble des membres du personnel enseignant et que ça répond aux besoins d'aujourd'hui.

Par la suite, M. Denis Simard intervient: il souligne que pour les trois cycles du primaire, il y a une période d'accueil des élèves. Le Syndicat demande l'entrée progressive. De plus, M. Simard ajoute que lorsque les récréations n'ont pas lieu à cause du mauvais temps, les enseignants du primaire restent avec les élèves et ce, sans compensation. Les enseignants n'ont jamais demandé de reconnaissance de ce temps. C'est dans cet ordre d'idée que l'horaire allégé a été demandé. Pour le Syndicat, c'était un acquis, la Commission Scolaire s'est mise en mode de récupération. L'horaire allégé permet aux enseignants de faire les corrections et de clore les dossiers de fin d'année.

M. Laflamme remercie M. Simard d'avoir fait part des demandes du Syndicat sur ces points précis. Il souligne qu'il appartiendra aux membres du conseil de donner une orientation pour arriver à un règlement.

**8. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Tableau synthèse des résultats de nos élèves aux épreuves du MELS.
- Tableau des départs pour le privé (primaire vers le secondaire).
- Liste des commissaires siégeant aux différents comités 2009-2010.
- Procès-verbal de la rencontre du comité administration du 26 mai 2009.
- Procès-verbal de la rencontre du comité consultatif du transport du 25 mai 2009.
- Procès-verbal de la rencontre du comité EHDAA du 21 septembre 2009.
- Procès-verbal du comité exécutif du 17 novembre 2009 (projet).
- Invitation au souper de Noël des commissaires.
- Liste des activités pour les commissaires au restaurant « Les Cailles ».
- Cartes de Noël pour les commissaires.
- Le Parchemin de novembre 2009.

**9. MODIFICATION DES BASSINS DE CLIENTÈLE DES ÉCOLES DE SAINT-MICHEL, DE LA FARANDOLE, DE LA RIBAMBELLE ET DES CIMES**

CONSIDÉRANT qu'une majorité des bassins d'alimentation des écoles n'ont jamais été révisés depuis la fusion des commissions scolaires en 1998;

CONSIDÉRANT l'évolution de la clientèle;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire veut maximiser l'utilisation de ses écoles et répartir plus justement la clientèle en fonction des locaux disponibles;

CONSIDÉRANT la résolution CC-09/10-011 relative au lancement de la consultation pour la révision des bassins de clientèle des écoles de Saint-Michel, de la Farandole, de la Ribambelle et des Cimes ;

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries  
Conseil des commissaires**

CONSIDÉRANT les quatre rencontres d'information effectuées auprès des parents des écoles concernées ;

CONSIDÉRANT les travaux du comité planification, gouvernance, éthique, lors de la rencontre du 24 novembre 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du 1<sup>er</sup> décembre 2009 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

CC-09/10-064-A

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Chabot et résolu :

- De modifier le bassin d'alimentation de l'école des Cimes en dirigeant à l'école de Saint-Michel, les élèves demeurant dans la partie ouest (au nord de l'avenue Sainte-Thérèse et à l'ouest de la rue Seigneuriale – annexe 2) du bassin de l'école des Cimes, soit les rues suivantes : Aimé-Miville, Antoine-Berton, de Caucase, Chapon, François-Amelot, de Grenelle, Hubert-Courteau, Laura-Brisebois, Louise-Monjon, de Manselmont, Marie-Rémillard, Michel-Baudin, Michel-Huppé, Philippe-Angers, Sainte-Thérèse (349 à 443), Seigneuriale (599 à 805), du Serpolet et Sorbier.
- Que toute nouvelle rue au sein de l'aire définie sur la carte à l'annexe 2 de la présente résolution soit incluse dans le bassin de l'école de Saint-Michel.
- Que les élèves actuellement en 2<sup>e</sup> année du 2<sup>e</sup> cycle (4<sup>e</sup> année) et en 1<sup>re</sup> année du 3<sup>e</sup> cycle (5<sup>e</sup> année) à l'école des Cimes et demeurant dans le secteur ci-haut décrit terminent leur scolarisation à l'école des Cimes.
- De modifier le bassin d'alimentation de l'école Marie-Renouard en dirigeant à l'école de Saint-Michel, les élèves demeurant du côté impair de la rue Seigneuriale (249 à 399).
- De modifier le bassin d'alimentation de l'école Marie-Renouard en dirigeant à l'école de la Ribambelle les élèves demeurant du côté pair de la rue Seigneuriale (228 à 368).
- Que le bassin de l'école de la Farandole ne soit pas modifié.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR 2008-2009**

CC-09/10-062

M. Louis Dandurand, directeur des services des ressources financières et matérielles et, Messieurs Garant et Bolduc de la firme Raymond Chabot, Grant, Thornton, comptables agréés, présentent les états financiers et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2008-2009.

CONSIDÉRANT l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique concernant le rapport financier et le rapport du vérificateur externe;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a étudié le rapport financier 2008-2009 en présence du vérificateur externe;

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries  
Conseil des commissaires**

IL EST PROPOSÉ par M. Clément Turcotte et résolu que le rapport financier et le rapport du vérificateur externe de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries pour l'exercice s'étant terminé le 30 juin 2009 soient adoptés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. ADOPTION DU BUDGET AMENDÉ DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE SERVICE DE LA DETTE POUR 2009-2010**

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q.,c. I-13.3), la Commission scolaire doit adopter et transmettre à la ministre, son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire suivante;

CONSIDÉRANT que la ministre a autorisé la Commission scolaire à adopter un budget dont les dépenses sont supérieures aux revenus;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire veut conformément à la règle ministérielle s'approprier la somme de 651 207 \$ correspondant à 10 % du surplus accumulé au 30 juin 2008;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire désire utiliser cette somme pour financer les activités suivantes :

- le plan d'action pour contrer la violence;
- la stratégie « agir autrement »;
- les SARCA;
- l'opération « mission – sanction »;
- divers projets dans les établissements.

CONSIDÉRANT la lettre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport demandant à la Commission scolaire d'adopter un budget amendé afin de respecter la limite de 10 % du surplus accumulé au 30 juin 2008;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par M. François Renaud et résolu que le budget amendé de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2009-2010 soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. APPROBATION DES BUDGETS DES ÉTABLISSEMENTS POUR 2009-2010**

CONSIDÉRANT l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'établissement adopte le budget de l'école;

CONSIDÉRANT l'article 110.13 de la Loi sur l'instruction publique lequel prévoit que l'article 96.24 s'applique également aux centres;

CONSIDÉRANT l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que la Commission scolaire doit approuver le budget des établissements;

CC-09/10-063

CC-09/10-061

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries  
Conseil des commissaires**

CONSIDÉRANT que les budgets ont été adoptés par les conseils d'établissement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Mme Lyne Villeneuve et résolu que les budgets 2009-2010 apparaissant à l'annexe 1 soient approuvés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13. RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS**

Mme Anne Giroux fait part aux commissaires qu'une rencontre a eu lieu le 25 novembre dernier. La présentation de la politique concernant les élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage a été effectuée par Mme Marie-Josée Landry. Des informations ont également été données sur la convention de partenariat.

Mme Giroux ajoute que le social du comité de parents aura lieu le 16 décembre prochain.

**14. RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Le président, M. Jean-Marc Laflamme informe les commissaires qu'il a été élu président du comité exécutif et que M. André Caron a été élu vice-président. Il ajoute que Mme Huguette L. Parent a été nommée représentante des commissaires au comité de sélection des professionnels et que M. Clément Turcotte sera substitut à ce même comité.

**15. RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

**Fondation des Premières-Seigneuries**

M. Clément Turcotte mentionne qu'un sous-comité des demandes de subvention s'est réuni le 4 décembre et a fait l'analyse des demandes. Soixante-cinq demandes ont été analysées et quarante-sept ont été acceptées. Quelques unes ont été rejetées parce qu'elles ne correspondent pas aux critères.

**Beauport ville en santé**

M. Jean-François Bolduc fait part aux commissaires que la première rencontre a eu lieu le 8 décembre en avant-midi. Des informations sur le financement des organismes ont été données.

**Comité planification, gouvernance, éthique**

Mme Painchaud souligne qu'il y a eu une rencontre le 24 novembre, lors de laquelle elle a été élue présidente et Mme Lyne Villeneuve, secrétaire. Les dossiers suivants y ont été discutés :

- Révision des bassins de clientèle ;
- Dossier protecteur de l'élève ;
- Règlement et processus d'examen des plaintes ;

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries  
Conseil des commissaires**

- Nouvelle carte électorale de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries ;
- Déclaration de services à la clientèle ;
- Convention de partenariat avec le MELS ;
- Calendrier des rencontres 2009-2010.

**Comité consultatif du transport scolaire**

Mme Hélène Chabot mentionne qu'elle a été élue présidente de ce comité. Une évaluation de l'opération vaccination a été réalisée. Elle a relu les procès-verbaux antérieurs de ce comité. En janvier, une évaluation minutieuse sera faite des frais chargés aux parents.

**Comité administration vérification**

Madame Paule Pouliot indique que ce comité tiendra une rencontre le 12 janvier prochain.

**16. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT**

Le président, M. Jean-Marc Laflamme fait les communications suivantes :

Il a envoyé une lettre à tous les élus municipaux pour les féliciter de leur élection.

Le président a assisté à la remise des diplômes de V<sup>e</sup> secondaire à l'école le Sommet, qui s'est déroulée en présence des parents et amis. Il a trouvé cet événement très bien organisé et très intéressant. Chaque élève a reçu en cadeau le mortier qu'il portait pour la remise des diplômes.

Le président fait part aux commissaires qu'il a reçu la lettre de démission de M. Guy-Léonard Tremblay, pour raison de santé. Il invite M. Jean-François Parent à lire la lettre de M. Tremblay.

M. Laflamme explique que le processus sera mis en branle pour mandater un président d'élection lors d'une prochaine séance du conseil. L'élection devrait avoir lieu à la fin mars ou avril 2010.

M. François Renaud remercie M. Laflamme et le félicite pour l'approche humaine qui a été préconisée dans ce dossier.

**17. COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Le directeur général, M. Michel Hamel, fait les communications suivantes :

- Rapport sur les attentes signifiées à la direction générale (attente # 2) : le directeur général dépose un document à cet effet.
- Convention de partenariat et de réussite éducative : un comité plénier sera convoqué en janvier pour expliquer l'ensemble de la démarche. La cible est d'atteindre en 2020, un taux de réussite de 85% chez nos élèves.
- Mouvements de personnel cadre : M. Serge Bégin directeur de l'école de l'Escalade sera en traitement différé en janvier. Mme Lisa Roy le remplacera sur une base permanente. Le remplacement de cette dernière à

## **Commission scolaire des Premières-Seigneuries Conseil des commissaires**

l'école du Bourg Royal sera assumé sur une base intérimaire par Mme Chantale Boiteau. Enfin, M. Alain Langelier, directeur adjoint à l'école de la Fourmillière, sera absent pour quelques mois. Mme Marie Lacharité le remplacera.

- Grippe A H<sub>1</sub> N<sub>1</sub>: le directeur général mentionne que le dossier fait toujours l'objet d'un suivi étroit.

La directrice générale adjointe aux affaires administratives, Mme Paule Pouliot, ajoute que la vaccination massive avait été très bien planifiée et que tout s'est bien déroulé. Elle informe les commissaires des orientations qui ont été prises :

- Concentrer les transports vers un seul centre de vaccination : les Promenades Beauport ;
- Faire appel à un seul transporteur, soit Autobus Laval et pour certains voyages sur la Côte-de-Beaupré à sa filiale, Autobus Beaupré ;
- Effectuer le déplacement des élèves après l'entrée du matin et avant la sortie de l'après-midi ;
- Commencer la vaccination avec les élèves du primaire, en privilégiant les enfants les plus éloignés des centres de vaccination.

De plus, Mme Paule Pouliot ajoute les détails suivants :

- Nombre de jours de transport : 11 journées, dont deux demi-journées ;
- Nombre d'élèves transportés : 4 905 élèves du primaire et 3 317 élèves du secondaire.
- Coût du transport : autour de 23 372 \$
- 54 heures de temps supplémentaire ont été nécessaires, ce qui est peu compte tenu de l'importance de la vaccination
- Les locaux qui étaient réservés dans les écoles pour soigner les élèves ont été libérés.

Mme Hélène Chabot, demande de féliciter l'équipe du transport scolaire. Le président la seconde. Il félicite par la même occasion Mme Paule Pouliot et la direction générale pour tout le déroulement de l'opération vaccination. Mme Paule Pouliot ajoute que le secteur des communications a fait un excellent travail.

### **18. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES**

M. Clément Turcotte mentionne qu'au budget 2009-2010, une somme de 30 000 \$ avait été réservée, il veut savoir quand ce sera revu. M. Jean-Marc Laflamme lui répond que ce sera vu en janvier.

M. Denys Brousseau souligne que Mme Julie Payette a visité l'école de la Pléiade. Cette rencontre a été très stimulante pour les élèves.

M. René Dion s'enquiert de la façon dont le MELS établit la cible du taux de diplomation dans la convention de partenariat.

La directrice adjointe aux affaires éducatives, Mme Line Beaulieu explique que le MELS prend la cohorte des élèves qui se sont inscrits au secondaire pour la première fois, en 2000-2001. Pour notre commission scolaire, 75 % de ces élèves ont obtenu un diplôme de secondaire V. Par ailleurs, Mme Beaulieu explique l'effet cohorte : tous les élèves qui se sont inscrits pour la première

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries  
Conseil des commissaires**

fois en secondaire 1 dans notre commission scolaire, font partie des statistiques de notre Commission scolaire, même s'ils sont diplômés ailleurs.

Mme Beaulieu explique que le MELS se fie au pourcentage d'élèves provenant du territoire de notre Commission scolaire et qui ont été diplômés au cours des dernières années pour établir notre cible.

M. René Dion s'enquiert de la problématique financière vécue à l'école Saint-Pierre et des Sentiers. Il se demande si elle est liée à l'aménagement du terrain de football synthétique. Le directeur général, M. Michel Hamel répond que non. Il indique que la situation financière défavorable de cette école est liée à une suite de décisions prises depuis quelques années et qu'une analyse à cet effet est amorcée. Un redressement de la situation financière de cette école est prévu.

M. René Dion s'informe si les résultats qu'on obtenus les élèves de V<sup>e</sup> secondaire en mathématiques sont publicisés. M. Michel Hamel lui répond que ceux-ci sont diffusés dans les écoles.

M. Fernand Boutet demande de placer la table pour les invités ailleurs que derrière eux, il leur est difficile de bouger. M. Jean-François Parent fera le suivi à sa demande.

M. Michel Bélanger souligne que pour les états financiers de Fierbourg et du Centre de formation générale aux adultes, des suivis ont été faits et que les résultats sont excellents. Ces centres ont fait preuve d'innovation, comme la vidéo de formation qui a été vendue à une autre commission scolaire et qui a généré des revenus.

Mme Marie-France Painchaud précise que le dossier de M. Guy-Léonard Tremblay a été traité de façon humanitaire par tous les membres du conseil.

Par ailleurs, elle fait part que lors de précipitations de neige, l'école Chabot et de l'Oasis est obligée de faire des plaintes au niveau de l'arrondissement pour le déneigement afin qu'il ne soit pas effectué pendant la circulation des enfants. Elle demande que cette problématique soit discutée à la table de concertation avec la Ville de Québec.

Mme Huguette L. Parent souligne les anniversaires de M. François Renaud et de Mme Line Beaulieu en décembre.

**19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

LE PRÉSIDENT,

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

---

Jean-Marc Laflamme

---

Jean-François Parent

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries  
Conseil des commissaires**

Annexe 1

COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES  
**BUDGET 2009-2010 DES ÉTABLISSEMENTS DU SECONDAIRE**  
ÉTABLISSEMENTS - SECONDAIRE

UNITÉ ADMINISTRATIVE	CLIENTÈLE (BUDGET)	ALLOCATIONS MEO/CS INITIAUX		REVENUS REVENUS PROPRES		RÉSULTAT ANNÉE PRÉC.	TOTAL	DÉPENSES DÉCENTRALISÉES		TOTAL
		EN COURS D'ANNÉE						DÉPENSES	NON-AFFECTÉ	
<b>SECONDAIRE</b>										
052 DE LA SEIGNEURIE	1 169	810 349 \$	- \$	351 500 \$	217 565 \$	1 379 414 \$	1 379 414 \$	- \$	1 379 414 \$	
053 LA RELANCE	45	(5 207) \$	49 741 \$	16 300 \$	14 155 \$	74 989 \$	72 370 \$	2 619 \$	74 989 \$	
<b>TOTAL SECONDAIRE:</b>	<b>1 214</b>	<b>805 142 \$</b>	<b>49 741 \$</b>	<b>367 800 \$</b>	<b>231 720 \$</b>	<b>1 454 403 \$</b>	<b>1 451 784 \$</b>	<b>2 619 \$</b>	<b>1 454 403 \$</b>	

Services des ressources financières  
2009-12-01

Tableau de présentation au conseil des commissaires 2009-2010-8 décembre 2009 (2).xls

Page 1/1

